

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : marilou-dubuc-cssdgs-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/70e0838d901d7031b389544b>

Date d'obtention : 2025-11-14 20:17:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui a été créée afin que 3 départements travaillent en collaboration. Chacun a maintenant des rôles bien établis, ce qui rend la démarche beaucoup plus efficace. Elle permet d'agir rapidement afin d'aider les victimes et afin d'enclencher le plus rapidement possible une intervention de sensibilisation auprès de la majorité des adolescents qui ont participé à du sextage. Elle est aussi basée sur LSJPA, donc ce sont pour la majorité des conséquences alternatives à un casier judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens beaucoup plus en confiance pour intervenir à ce sujet. C'est rassurant d'avoir un trousse et des grilles d'évaluation. Je trouve le sujet extrêmement pertinent et je suis contente de savoir qu'il y a une procédure claire et précise que l'on peut suivre dans le cadre de notre travail. Mes futures interventions seront plus structurées et je serai exactement quoi faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de bien identifier les intentions, la nature et l'étendue. Je vais analyser si je pense qu'il s'agit d'un acteur malveillant, car ce n'est pas la même procédure à enclencher. Il faut faire extrêmement attention que le jeune ne tente pas de nous montrer les photos. Il faut aussi s'assurer de bien accueillir la victime, avec empathie tout en expliquant bien les démarches qui seront prises. Il faut agir rapidement et efficacement tout en ayant une attitude de bienveillance.